

L'an mil huit cent vingt trois, le vingt cinq septembre, dix
 heures du matin, pardevant nous Louis Joseph Ober, maire
 officier de l'état civil de la commune de Wixernes, Départe-
 ment du Nord de Calais (anton de St Omer Sud),
 sont comparus Alcide Jacques Delcro né à St Omer
 le vingt huit Germinal, huitième année républicaine ourrier
 charpentier domicilié à Ballines fils mineur et légitime
 de feu Jean Jacques Delcro décédé à St Omer le
 onze novembre mil huit cent dix sept, et de Catherine
 Chérese Gerardin aussi décédée à St Omer le quinze
 mai mil huit cent seize, comme il est constaté par les
 actes de décès dérivés à St Omer le huit septembre
 mil huit cent vingt trois, le comparant assisté d'Etienne
 Laurent Gerardin son oncle et tuteur âgé de quarante
 cinq ans marchand de mode domicilié à St Omer
 et Catherine Josephe Delrue née à Wixernes le dix
 sept Thermidor an deux domiciliée à Wixernes fille
 mineur légitime de feu Pierre Joseph Théodore Delrue
 décédé à Wixernes le quinze Juin mil huit cent huit,
 comme il est constaté par l'acte de décès déposé
 aux archives de la dite commune et de Marie Antonette
 Josephe Denière ménagère domiciliée à Wixernes
 ci présente et consentante, lesquels nous ont requis
 de procéder à la célébration du mariage projetée
 entre eux, et dont la publication ont été faite devant
 la principale porte d'entrée de notre maison com-
 mune. La première le quatorze septembre
 et la seconde le vingt un du même mois présente année
 jour de dimanche à heures de midi, et en la commu-
 ne d'Ballines les mêmes jours la même heure le
 même mois, et la même année aucune opposition

un tel mariage ne nous ayant été signifié, faisant
droit à leur réquisition, et après avoir donné lecture
de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre
vi du titre du code civil intitulé du mariage
avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme
chacun d'eux ayant répondu affirmativement et
affirmativement. Déclarons au nom de la loi
qu'alcide jacques Desros et la Demoiselle
catherine joseph Desrue sont unis par le
mariage de quoi avons dressé acte en présence
d'alexandre francois Bruno Rousseau, âgé de
vingt cinq ans, boulanger domicilié à St Omer,
ami de l'époux, de pierre joseph Lemone âgé
de trente six ans charpentier domicilié à Gallines
ami de l'époux d'alexandre Desrue âgé de cinquante
quatre ans cultivateur oncle et tuteur de l'épouse, et
de francois joseph Dufay âgé de vingt six ans
cultivateur beau frère de l'épouse tous deux domiciliés
en cette commune, et ont l'époux l'épouse les tuteurs
et les témoins signés avec nous le présent acte, excepté
le père de l'épouse qui a dit ne savoir signer après
lecture faite à Desrue J. J. Dufay Robert
Desros Alexandre Desrue
Alexandre Rousseau